

Des terrains pour nos entreprises : Futur Parc d'Activités de la Riviera



État du dossier en 2025

Planification

En 2025, le plan d'affectation (PA) de La Veyre-Derrey reste soumis à l'examen de la Cour de droit administratif et public (CDAP), à la suite des recours déposés contre son approbation. La procédure suit son cours. Le 27 novembre, la Cour tient une audience avec inspection locale, au cours de laquelle un rapport de mobilité actualisé est présenté. Aucune décision n'est rendue durant l'année.

À titre d'information, le volet stratégique de la **stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)** Rivelac est adopté à l'automne 2025 par les conseils communaux ou généraux des treize communes vaudoises concernées. Cette étape confirme le cadre régional dans lequel s'inscrit La Veyre-Derrey, sans régler les recours encore pendants contre son plan d'affectation. Le dossier de la SRGZA est ensuite transmis au Canton pour examen complémentaire.

Développement immobilier

Dans l'attente de l'issue des recours et de l'entrée en force du PA, le développement immobilier ne franchit pas de nouvelle étape en 2025. Le lancement des études-tests demeure suspendu.

Étapes envisagées pour 2026

- Prendre connaissance de la décision de la CDAP et en évaluer les conséquences pour la suite du projet.
- Si le PA entre en force, reprendre les démarches préparatoires au développement immobilier, notamment les études-tests.

Implication de Promove

- Participation au suivi du dossier au sein du comité de pilotage.
- Maintien du lien avec le Groupement d'entreprises Veyre-Derrey dans l'attente de la suite de la procédure.